

**Appel à manifestation d'intérêt :
programme de recherche « changements climatiques et précarité » en Occitanie**

La Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale a été créée par décret fin 2019, portée par l'Hôpital de Nanterre, acteur historique dans l'approche sanitaire et sociale des populations précaires et exclues. La Fondation a pour objectifs de documenter les trajectoires de vie des personnes en situation de précarité, dans une approche de recherche sur l'action, et pour l'action, d'innover, proposer des dispositifs adaptés et les évaluer, pour faire évoluer la connaissance et les pratiques (www.fondation-recherche-precarite.org).

La Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale a déjà publié 3 appels à projets de recherche, pour en soutenir aujourd'hui 10. Un nouvel appel à projets, sur la thématique « handicap, soins et précarité », est actuellement en cours.

La Fondation travaille également à la co-conception de projets spécifiques, en lien avec des chercheurs, des acteurs de terrain, des collectivités territoriales et des financeurs ciblés.

L'Agence Régionale de Santé Occitanie a confié à la Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale la responsabilité de mener un ambitieux programme de recherche sur la thématique « changements climatiques et précarité », financé sur la durée du PRS 2023-2028, selon une convention cadre de partenariat signée en juillet 2023.

Les travaux de recherche concerneront les territoires de l'Occitanie, et mobiliseront des ressources d'études et de recherche identifiées en Occitanie, éventuellement renforcées par des apports extérieurs à la région.

La région Occitanie (fusion en 2016 des précédentes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) est la 2^{ème} région de France par son étendue, avec une population en forte croissance. Selon l'Insee, cette région sera la seule en croissance continue sur les 50 prochaines années, en France métropolitaine ; de 5,9M d'habitants en 2018, sa population passera à 6,6M en 2050.

On y observe une grande diversité de cadres de vie : villes (dont seulement 4 grandes villes : Toulouse, Montpellier, Nîmes, Perpignan), littoral, montagnes (sur 50% du territoire), zones rurales (pour 90% du territoire).

La proportion de personnes âgées y est supérieure à la moyenne nationale. Ce phénomène va se prolonger, notamment avec l'arrivée continue sur le territoire de jeunes retraités : l'Insee prévoit qu'à l'horizon 2070, 1/3 des habitants auront 65 ans et plus. Mais sont aussi présents de nombreux jeunes, dont des étudiants.

Par ailleurs, 4 des départements du littoral de la Région (Aude, Pyrénées Orientales, Gard, Hérault) font partie des 12 départements les plus pauvres de France ; la Région est la 2^{ème} en France en terme de taux de chômage annuel moyen en 2022, la 12^{ème} en terme de niveau de vie médian en 2020, la 2^{ème} en terme de taux de pauvreté monétaire (mesurée à 60 % du niveau de vie médian) des 75 ans ou plus en 2020.

Selon Météo-France, la région Occitanie sera la première région à être touchée par les effets du réchauffement climatique (canicule, incendies, pénurie d'eau, prolifération du moustique tigre et infections associées) et plus généralement des phénomènes climatiques violents (orages, inondations, fortes amplitudes de températures...).

Les personnes les plus exposées à ces risques sont les personnes âgées, les enfants, les personnes en situation de précarité, ainsi que les femmes enceintes, personnes isolées ou personnes atteintes de maladies chroniques.

Ce programme de recherches aura ainsi pour objectif de dégager au final des recommandations d'actions, nouvelles ou correctrices, pour lutter contre les méfaits observés sur différentes populations cibles, du fait des variations et excès climatiques.

La Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale sollicite les équipes de recherche à manifester leur intérêt pour contribuer aux premières actions dans le cadre de ce programme.

Les réponses pourront concerner l'une ou l'autre de ces actions, ou les deux.

- 1) **Réalisation d'un état de l'art « critique » (ce que l'on sait, mais aussi ce que l'on ne sait pas) sur l'impact sanitaire des changements climatiques extrêmes, plus particulièrement pour les populations précaires,** et comment le changement climatique s'impose comme un facteur de nouvelles vulnérabilités.
L'objectif de ce travail sera, sur la base des données existantes, et en complément des études déjà réalisées, le cas échéant, de définir les priorités des futures actions de recherche, notamment en permettant d'identifier des sujets « sous-étudiés ».

En première réponse, il conviendra de communiquer à la Fondation (alexandre.martini@ch-nanterre.fr, Directeur), avant le 4 mars 2024, les informations suivantes :

- Définition des enjeux ;
- Présentation de la méthodologie envisagée ;
- Identification des ressources humaines dédiées (pour celles-ci : profils, références, encadrement et structure(s) de tutelle) ;
- Livrables et calendrier pour ceux-ci ;
- Première estimation budgétaire.

Ceci sous la forme d'une lettre d'intention de 2 pages maximum.

- 2) **Projet de recherche « canicule et seniors précaires »** selon les orientations suivantes :
 - a. Traitant principalement des impacts liés aux **fortes chaleurs** (cf. projections Insee Occitanie : 1 habitant sur 2 exposé à de fortes chaleurs dans les prochaines années) ;
 - b. Concernant les **personnes âgées** en situation de précarité et/ou isolées, celles-ci étant parmi les plus à risques d'un point de vue sanitaire (cf. la surmortalité lors de la canicule 2003, mais aussi lors des épisodes de canicule à l'été 2022) ;
 - c. Sur des **territoires qui font l'objet d'expérimentations**, en cours ou à venir, par exemple il pourrait être intéressant de situer la recherche sur une sélection des "[centres de ressources territoriaux pour personnes âgées](#)" présents sur des territoires qui ont été identifiés comme particulièrement concernés par l'augmentation des températures (zones littorales, grandes villes, Pyrénées-Orientales...).
 - d. Adoptant une approche la plus concrète possible, **au plus près du terrain et des actions** : travail en lien avec les acteurs locaux, identification des actions en cours et des obstacles rencontrés, recommandations de solutions...

En première réponse, il conviendra de communiquer à la Fondation (alexandre.martini@ch-nanterre.fr, Directeur), avant le 4 mars 2024, les informations suivantes :

- Définition des enjeux ;
- Présentation de la méthodologie envisagée ;
- Identification des ressources humaines dédiées (pour celles-ci : profils, références, encadrement et structure(s) de tutelle) ;
- Identification de partenaires « acteurs de terrain » (associations, collectivités...), existants ou envisagés ;
- Livrables et calendrier pour ceux-ci ;
- Première estimation budgétaire.

Ceci sous la forme d'une lettre d'intention de 2 pages maximum.